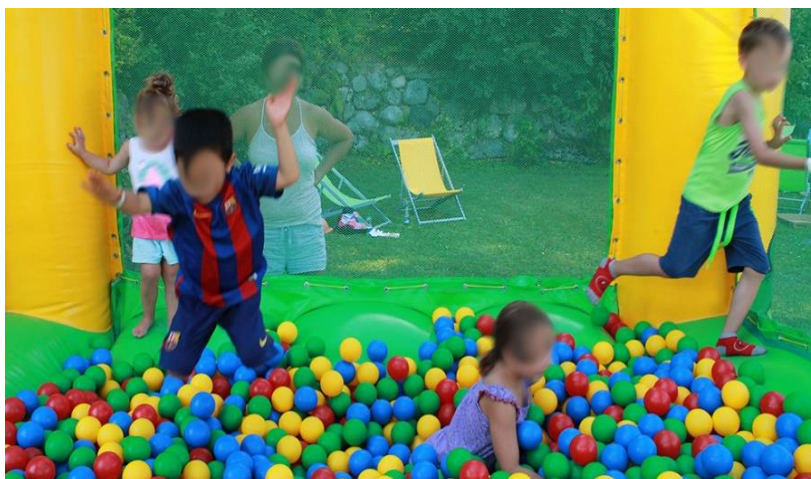




Jeux Gonflables & Animations



Les Bouncers



— Les Grands Bouncers —



— Les Toboggans —



— Les Parcours —



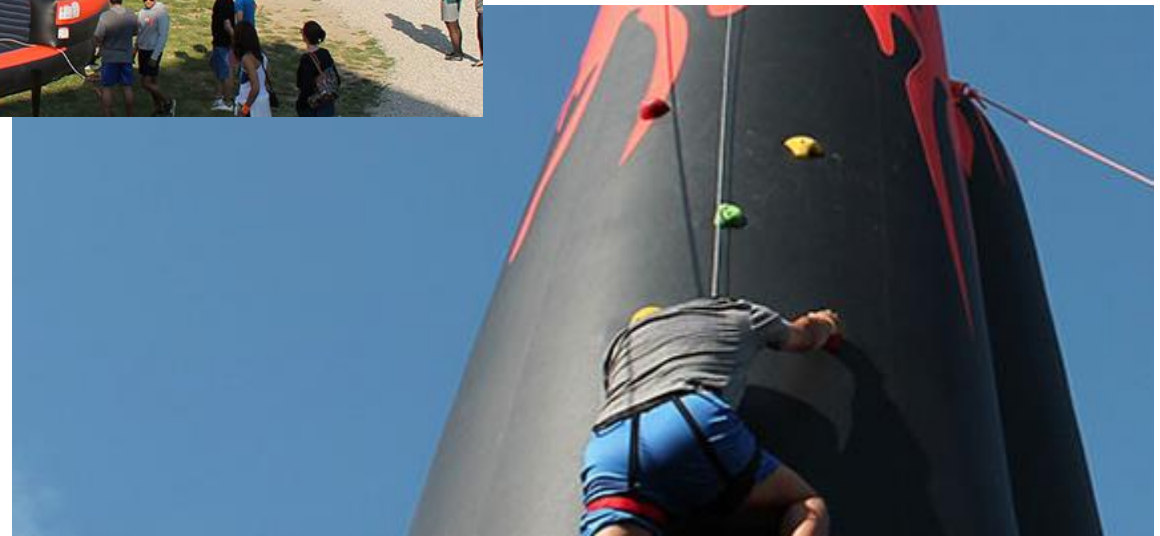
Jeux en Duel



— Jeux Mécaniques —



— Jeux d'Escalade —



— Les Tirs au But —



— Extrem'Games ! —



— Thématique Circus —



— Thématique Pirate / Océan —



Thématique Jungle



— Thématique Western —



— Gamme Aquatique —



— Thématique Noël —



Le toboggan

+



Le bouncer

=



— Catalogue en ligne —

Cliquez sur le lien suivant pour
téléchargez la liste complète :

[JEUX GONFLABLES 2020](#)

Conditions générales de location

1. Prestations

Switch Vibration s'engage à apporter tout le soin nécessaire lors de l'exécution de la commande.

Elle veille à livrer le matériel ponctuellement et en parfait état.

2. Confirmation de commande

Une commande peut être passée à Switch Vibration verbalement ou par écrit.

La commande devient effective lorsqu'elle est confirmée par écrit et contresignée par le client.

3. Annulation de location

Si une commande passée et confirmée est ensuite annulée par le client,

Switch Vibration se réserve le droit de facturer les frais d'annulation suivants :

Jusqu'à 60 jours avant l'évènement : Frais du dossier : 10% du montant total.

De 59-30 jours avant l'évènement : 30% du montant total.

De 29-14 jours avant l'évènement : 50% du montant total.

De 13 jours à 5 jours avant l'évènement : 80% du montant total.

De 5 jours à l'évènement : 100% du montant total.

4. Appel à un tiers

Switch Vibration est en droit, si nécessaire, de faire exécuter ses engagements contractuels par un tiers de façon autonome ou de faire appel à un tiers pour d'autres raisons. Le tiers doit être en mesure d'exécuter la commande de la même façon ou de façon similaire.

Switch Vibration s'engage, en pareil cas, à accomplir avec soin les tâches consistant à sélectionner le tiers prestataire et à lui donner des instructions.

5. Location et transport

La livraison, l'installation et la reprise du matériel ne sont pas compris dans le prix de la location ainsi que la TVA 7,7%.

6. Assurances

Le locataire doit être en possession d'une assurance responsabilité civile qui prendra en charge les éventuelles dégâts ou vols du mobilier et/ou matériel loués depuis l'installation à l'enlèvement du matériel. Aucun vols et dommages durant ce laps de temps ne seront pris en charge par Switch Vibration .

L'assurance du matériel est obligatoire dans toutes les manifestations privées et publiques.

7. Confirmation de paiement

À la confirmation de commande, un acompte de 50% sera demandé.

Le solde devra nous être réglé à réception de la facture, passé le délai de 10 jours, nous serons contraints de vous calculer des intérêts de retard s'élevant à 5% du solde restant à payer par jour de retard. Concernant les acomptes de versement, merci de prendre note des coordonnées bancaires suivantes :

N° de CCP : 17-398858

IBAN : CH15 0900 0000 1739 8858 2

Poste Suisse, Postfinance

Centre de traitement, 3002 Berne

Swift : POFICHBE / Clearing : 9000

Switch Vibration

152c Route de Thonon

CH-1245 Collonge-Bellerive

Prière d'indiquer dans la communication les informations suivantes :

Acompte + Nom et Date de l'évènement

Le droit suisse est applicable. En cas de litige, le tribunal de commerce de Genève – Suisse sera seul compétent